



PROGRAMME ECLAIRES MARS - AVRIL 2010

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉ	TENUE / DIVERS	DEBUT ET FIN DE SÉANCE
samedi 6 mars 2010	voir circulaire	Sortie raquettes	voir circulaire	voir circulaire
samedi 13 mars 2010	congé	congé	congé	congé
samedi 20 mars 2010	sur inscription	Sortie spéléo	sur inscription	sur inscription
samedi 27 mars 2010	14h15-17h30	Séance de Patrouille	uniforme complet	local éclaireur
samedi 27 mars 2010	A 17h45	Assemblée générale	selon convocation	Paroisse protestante
samedi 3 avril 2010	vacances	vacances	vacances	vacances
samedi 10 avril 2010	vacances	vacances	vacances	vacances
samedi 17 avril 2010	14h00-17h30	Sortie piscine	uniforme complet	piscine de Veyrier
samedi 24 avril 2010 et dimanche 25 avril 2010	sur inscription	Week-end vélo	sur inscription	sur inscription

POUR INFO : Camp de pentecôte du 21 au 24 mai 2010 / sortie rafting : 5 juin 2010 / Camp été : du 4 au 13 juillet 2010 / reprise : le 11 septembre 2010

LES EXCUSES D'ABSENCES SE FONT JUSQU'AU JEUDI SOIR PRECEDENT L'ACTIVITE A JAGUAR, CHEF DE TROUPE AU : ☎ 0033 625 49 31 11
APRES DEUX ABSENCES NON JUSTIFIÉES LE COMITÉ SE PERMETTRA D'EXCLURE UN MEMBRE

CHEF DE TROUPE : Jaguar ☎ 0033 625 49 31 11 ✉ jaguar@scouts-troinex.ch	CP AIGLES : Kangourou CP LYNX : Choucas CP CASTORS : Naja	PRESIDENT DE L'ASSOCIATION : Epervier ☎ 079 312 53 20 ✉ epervier@scouts-troinex.ch SITE INTERNET : 📄 www.scouts-troinex.ch	LOCAL ECLAIRES : 19, chemin Jacques-Ormond 1256 Troinex Genève	SECRETARIAT : Case Postale 48 1256 Troinex Genève ☎ 079 312 53 20 ✉ epervier@scouts-troinex.ch 📄 www.scouts-troinex.ch
CHEF DE TROUPE ADJOINT : Anoa ✉ anoa@scouts-troinex.ch Bison ✉ bison@scouts-troinex.ch				

▲ CHAQUE MEMBRE DOIT POSSEDER SA PROPRE ASSURANCE MALADIE, ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE ▲

▲ LES MEMBRES DOIVENT SUIVRE LES CONSIGNES DONNEES PAR LES RESPONSABLES ET SE CONFORMER AUX REGLES DE SECURITE USUELLES ▲

▲ UN MEMBRE PEUT ETRE EXCLU LORSQUE SA CONDUITE DEVIENT UN SUJET DE TROUBLE POUR L'ASSOCIATION S.A.T. ▲

▲ LA MAITRISE DE TROUPE DECLINE TOUTES RESONSABILITES EN CAS D'INCIDENTS EN DEHORS DES HORAIRES D'ACTIVITES ▲